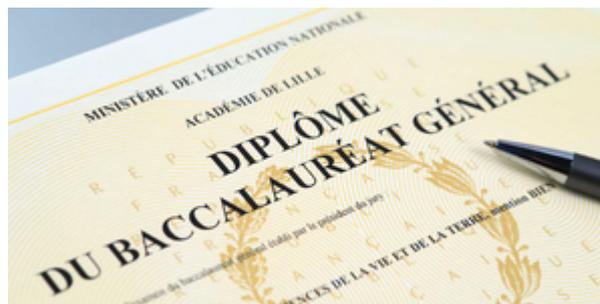


## Le bac des écoles libres amélioré



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 07 février 2022

Suite à l'annonce du report des « épreuves de spécialités » du Baccalauréat, les associations représentant l'enseignement hors-contrat avaient sollicité le ministre de l'Éducation nationale ([nous avons diffusé la lettre ouverte de la Fondation pour l'École](#)).

En effet, [reportées en mai](#), les « épreuves de spécialités » risquaient de se superposer aux « épreuves ponctuelles » dans certaines académies. Ces épreuves, particulièrement denses, ne sont passées que par les candidats du hors contrat, puisque ceux du public et du privé sous-contrat bénéficient du contrôle continu. Les bacheliers du hors contrat passent 16 épreuves, quand tous les autres lycéens n'en passent que 6 !

La Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) [a décidé](#) de réorganiser le calendrier des évaluations des candidats du hors contrat : pas d'épreuves la semaine du 02 au 10 mai. Seule exception : les épreuves ponctuelles EPS dont l'organisation est contrainte par la réservation des installations.

- Pour les candidats de Terminale :
  - chaque candidat se verra proposer 2 sujets sur le programme de Terminale exclusivement pour les disciplines : Histoire géographie ; Enseignement scientifique, Mathématiques ;
  - Pour les langues vivantes, le sujet devra porter sur les 4 axes (sur 6) du programme de terminale communs avec la classe de première

Retrouver l'intégralité de l'article en cliquant ici :

<https://www.lesalonbeige.fr/des-ameliorations-pour-les-bacheliers-de-lenseignement-libre/>